

**RÉUNION D'INFORMATION PRÉALABLE  
À L'INTRODUCTION D'UNE DEMANDE DE PERMIS UNIQUE**

**Projet de Catégorie B (Projet soumis à l'étude d'incidences sur l'environnement)**

La société Aspiravi, Vaarnewijkstraat 17, 8530 Harelbeke, informe la population qu'elle prévoit d'introduire une demande de permis unique relative à :

L'implantation d'un parc éolien de 2 éoliennes d'une puissance totale de 6 à 10 MW sur le territoire de la commune de Hannut, le long de la E40, entre Trognée et Boëlhe.

Conformément aux dispositions du Code de l'environnement, cette demande de permis fera l'objet d'une étude d'incidences sur l'environnement et d'une réunion d'information du public à laquelle chacun est invité à assister. Ledit projet fera, en outre, l'objet d'une procédure d'évaluation d'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière. Au vu de la situation sanitaire actuelle et conformément à l'arrêté du Gouvernement wallon du 11 juin 2020, cette réunion d'information du public se tiendra sous deux formats différents :

- **Une réunion d'information du public aura lieu le mardi 29 septembre 2020 à 20h00 à la salle des fêtes de Trognée, Rue des quatre Vents, 1 à 4280 Trognée.**

Afin de respecter les recommandations du Conseil National de Sécurité, le nombre de places disponibles pour assister à cette réunion sera limité. Toute personne désirant participer à celle-ci doit s'inscrire au préalable sur le site web [www.aspiravi.be/hannut](http://www.aspiravi.be/hannut) ou par téléphone au 056/70.27.36.

- **Une vidéo de la réunion d'information du public le mardi 29 septembre 2020 à 20h00 et accessible jusqu'au jeudi 01 octobre inclus sur le site web [www.aspiravi.be/hannut](http://www.aspiravi.be/hannut)**

Ces réunions d'information ont pour objet :

1. de permettre au demandeur de présenter son projet ;
2. de permettre au public de s'informer et d'émettre ses observations et suggestions concernant le projet ; de mettre en évidence des points particuliers qui pourraient être abordés dans l'étude d'incidences et de présenter des alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur et afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences. Ces observations, suggestions et alternatives peuvent être communiqués directement lors de la réunion d'information le 29 septembre 2020 à Hannut ou par téléphone au 056/70.27.36 le 30 septembre 2020 et 01 octobre 2020 de 8h00 à 17h00.

De plus, conformément à l'article R41- 4 du Livre 1<sup>er</sup> du Code de l'environnement et à l'arrêté du Gouvernement wallon du 11 juin 2020, toute personne pourra émettre ses observations, suggestions et demandes de mise en évidence de points particuliers concernant le projet ainsi que présenter les alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences en les adressant par écrit, en y indiquant ses nom et adresse au Collège communal de Hannut (Rue de Landen, 23 4280 Hannut) et en envoyant une copie à Aspiravi, à l'attention de Valéry Demarbaix, Vaarnewijkstraat 17, 8530 Harelbeke jusqu'au vendredi 16 octobre 2020 inclus.

Toute information sur ce projet et l'organisation de la réunion peut être obtenue auprès de Valéry Demarbaix, Vaarnewijkstraat 17, 8530 Harelbeke, par téléphone : 056.70.27.36 ou par mail : [info@aspiravi.be](mailto:info@aspiravi.be), ainsi que sur la page internet [www.aspiravi.be/hannut](http://www.aspiravi.be/hannut)